

Tintigny, le 13 juin 2019

Commune de Daverdisse
Compte rendu de la CLDR du 12 juin 2019

Réf. DAVERDISSE\06- CLDR\2019\20190612 coeur de Porcheresse\Daverdisse 20190612 PV CLDR coeur de Porcheresse auteur.docx

Présents et excusés :

Présences de la CLDR : cf. liste ci-après

Commune : Cécile Kiebooms, Directrice générale

FRW : Sophie Orban, agent de développement ; Quint Cools, agent ATEPA

Ordre du jour :**Aménagement du cœur de Porcheresse**

- Rappel de la fiche-projet et contexte
- Les 5 critères d'aménagement des espaces publics en milieu rural
- Présentation des 3 offres
- Lecture critique des offres
- Les arguments et propositions de la CLDR

Divers

Le bourgmestre accueille la CLDR ; il explique l'ordre du jour et l'objectif de la réunion, qui est d'apporter un argumentaire et la vision de la CLDR pour guider le Collège dans le choix de l'auteur de projet.

Aménagement du cœur de Porcheresse

Contexte

Suite à la programmation triennale établie par la CLDR, la Commune a procédé à l'appel à auteur de projet pour l'aménagement du cœur de Porcheresse, avec remise d'esquisse. Trois offres ont été rentrées ; le jury (Commune, DGO4, ATEPA) a fait une première analyse de ces offres, sur base des critères repris au Cahier des Charges :

- Taux d'honoraires (/45)
- Qualité architecturale, urbanistique et esthétique du projet (/15)
- Intégration du projet dans son environnement (/15)
- Fonctionnalité du projet (/15)
- Expérience utile. (/10)

Des demandes d'informations complémentaires ont été envoyées aux auteurs (coût d'aménagement,...). Chacun disposait de la fiche-projet du PCDR et de points d'attention.

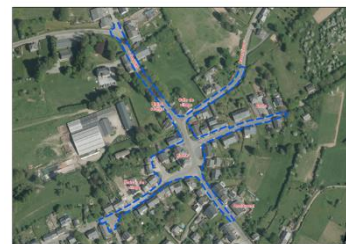
Les trois offres sont présentées à la CLDR ce jour, puis le Collège désignera l'auteur.

Une réunion sera ensuite programmée sur Porcheresse pour récolter les besoins et définir les grandes lignes de l'aménagement, afin de solliciter une convention en développement rural. Il faut savoir que la grande majorité des impétrants ont déjà été réalisés.

Rappel de la fiche-projet

La fiche-projet identifiait le périmètre :

- Vers Graide : jusqu'au carrefour et aux bacs au-delà de la maison de village.
- Vers Our : jusqu'au restaurant.
- Vers Daverdisse : jusqu'aux bacs situés dans le tournant, au-delà de la salle « le blé qui lève ».
- Vers Gembes : jusqu'au château.



Elle précisait des éléments à prendre en compte :

- Stèle du Souvenir (Graide)
- Trottoir du château vers la sortie du village et de l'église vers l'école
- Nouvel abribus
- Circuit touristique des maisons du Comité
- Limites des propriétés privées
- Pas de ralentisseur modifiant le niveau de la voirie
- Route touristique vers Graide et Our
- Passage de grumiers, camions, bus et charrois agricoles

Elle présentait les besoins identifiés :

- Créer une aire de convivialité en face de l'église
- Valoriser la source Erbeth
- Restructurer le carrefour
- Pas de pavés béton en voirie
- Favoriser les cheminements piétons/trottoirs
- Aménager le « Chemin des poules » permettant aux enfants de rejoindre la plaine de jeux en sécurité.
- Intégrer l'abribus
- Valoriser le monument et l'entrée de l'église
- Prévoir des parkings (pas sur la place) + parking PMR
- Intégrer la signalétique et les panneaux d'information
- Assurer un certain niveau de sécurité et de visibilité
- Réfléchir à l'éclairage public
- Four à pain et abri couvert près de la maison de village – les terrains de pétanque sont maintenant couverts.

Les 5 critères d'aménagement des espaces publics en milieu rural

L'ATEPA (Assistance Territoire et Patrimoine - <https://www.frw.be/atepa.html>) de la FRW a été sollicitée pour ce dossier. Cette équipe apporte son expertise pour les projets d'aménagement d'espaces publics. Elle a d'ailleurs récemment édité une brochure intitulée « Espaces publics en milieu rural, guide unique pour des aménagements spécifiques ».

- Définition d'un espace public rural
- Les 5 critères de qualité d'un espace public rural :
 - Globalité
 - Spécificité
 - Convivialité
 - Sécurité
 - Sobriété

Cf. la présentation de M. Quint Cools en annexe.

Présentation des 3 offres

Le Bourgmestre précise que les documents reçus des auteurs de projet sont de tailles et de niveaux de finition différents. Il convient de se concentrer sur le fond plutôt que la forme. Afin de ne pas influencer les réflexions, les noms des auteurs de projet ont été cachés.



Périmètre

- Projet 1 – principalement autour de l'église
- Projet 2 – tout le périmètre (sauf la rue Laloux)
- Projet 3 – ne va pas jusqu'au château

Gestion des circulations

- Deux axes principaux : Our-Gembes et Daverdisse-Graide
- Passage d'engins agricoles et de grumiers
- Projet 1 – pas de modification de l'axe de la voirie ; pentes du plateau aux normes ; parking devant la salle paroissiale ; angle cassé pour aller vers Graide = vérifier le rayon de braquage
- Projet 2 – important rétrécissement de la voirie ; effets de porte aux entrées du périmètre pour ralentir la circulation
- Projet 3 – pas de ralentisseur ; accent sur la mobilité voiture ; parkings mal positionnés

Revêtements

- Projet 1 – béton imprimé partout
- Projet 2 – hydrocarboné en voirie ; béton brossé autour de l'église = vérifier qu'en cas d'intervention sur les impétrants les conduites seront bien accessibles.
- Projet 3 – hydrocarboné en voirie ; trottoir

Espace convivial

- Projet 1 – aménagement de l'excédent de voirie près du monument
- Projet 2 – écarte la voirie du monument
- Projet 3 – espace près de l'église limité par les parkings

Charges d'entretien

- Projet 1 – plus d'arbres et des aménagements à gérer
- Projet 2 – plus d'arbres et des aménagements à gérer
- Projet 3 – simple

Prix de l'aménagement

Projet 1 – dans l'enveloppe, mais pas très précis

Projet 2 – dans l'enveloppe et semble plus développé

Projet 3 – moins cher

Précisions : Lors de la réunion du comité de sélection, une visite de terrain a été faite dans Porcheresse et la DGO4- Urbanisme a relevé divers points d'attention supplémentaires :

- Aménager un espace partagé devant l'église
- Conserver les aménagements existants devant chez les particuliers
- Minéraliser devant le Monument
- Végétaliser entre le monument et le devant de l'église avec des arbres alignés et de la pelouse
- Aménager les deux carrefours partant vers la rue de Redu et la rue de Fontenelle. Un aménagement du même style que celui réalisé devant la maison de village devra être envisagé devant la salle « Le Blé qui lève » et une partie du terrain la jouxtant afin d'anticiper un éventuel aménagement futur.
- Rétrécir la rue du Chenai en serrant à gauche notamment devant le numéro 46 et faire un déport dans les excédents de voirie situés à droite tout en essayant de maintenir les murs existants. Une attention particulière devra être réservée quant à la différence de niveaux afin d'éviter de devoir déplacer le nouveau poteau d'éclairage.
- Aménager devant l'entrée du château
- Elargir le trottoir entre l'entrée du Château et la plaine de jeux aux normes PMR
- Rétrécir la voirie entre l'entrée du château et la rue de Fontenelle
- En fonction des contraintes budgétaires, il ne semble pas indispensable d'intervenir sur la voirie entre la maison de village et le carrefour avec la rue du Centre ou encore sur la partie de la rue du Centre située derrière l'église.
- Aménager la voirie à l'avant de la maison de village afin de marquer l'entrée dans le cœur de village, de sécuriser l'accès piéton et voiture et d'envisager une meilleure répartition du stationnement (vu la configuration du parking actuel)

⇒ Le but est d'identifier l'auteur de projet le plus à même de répondre aux besoins de Porcheresse, tout en restant dans un aménagement rural. Ce qui est recherché est un aménagement sobre, efficace, simple et durable.

Remarques de la CLDR

- L'aménagement final devra permettre de poser le chapiteau pour la fête du Sabot.
- Il faut aussi se référer à l'expérience de l'auteur et voir les aménagements proposés ailleurs.
- Il faut prendre en compte l'accès à l'exploitation agricole derrière l'église.
- Les accès et la mobilité des piétons et vélos sont diversement intégrés.
- Si on met de la végétation, il faudra veiller à ne pas masquer la vue sur le cœur de village en descendant de Our.

Lecture critique des offres par l'ATEPA

L'ATEPA propose une courte analyse des trois offres à travers le prisme des 5 critères exposés ci-dessus.

Définitions

- Une zone 20 ou zone de rencontre est un ensemble de voies où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents. La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h. (source : Wikipédia)
- Le calepinage est le dessin, sur un plan ou une élévation, de la disposition d'éléments de formes définies pour former un motif, composer un assemblage, couvrir une surface ou remplir un volume. (source : Wikipédia)

| | Projet 1 | Projet 2 | Projet 3 |
|---------------------|--|---|---|
| Globalité | <ul style="list-style-type: none"> - Unification du cœur de village – OK - La trame au sol est-elle nécessaire ? - Périmètre de réflexion ? → Pas d'analyse de contexte... - Périmètre d'intervention trop restreint ? - Pérennité des plateaux surélevés ? - Dialogue privé/public, fermeture par le végétal. Nombreuses plantations qui risquent de cacher le front bâti ou l'église - Pérennité du béton imprimé coulé en place, s'il faut ouvrir pour les impétrants. | <ul style="list-style-type: none"> - Le périmètre d'intervention semble plus large. - Analyse de contexte succincte mais existante ; relevé des différentes fonctions dans le village. | <ul style="list-style-type: none"> - Difficile de juger le projet puisque le rendu est très approximatif et 3 versions différentes. - Dialogue privé/public rompu par un trottoir continu. - Etude surtout orientée « mobilité et infrastructures ». - Passages pour piéton inutiles (sont-ils encore autorisés ?) |
| Spécificité | <ul style="list-style-type: none"> - Respect des besoins énumérés. - Enormément de choses (arbres, bancs, dessins dans le pavage, murets...). - Faut-il structurer la place autrement que par le bâti ? - Localisation du stationnement pertinente ? - Convivialité | <ul style="list-style-type: none"> - Respect des besoins énumérés. - Mise en valeur spécifique de l'église et d'autres éléments patrimoniaux. - Respect de ce qui existe; encore trop d'arbres ? - Eclairage au service de ce qui existe. - Localisation du stationnement plus cohérente ? | <ul style="list-style-type: none"> - Respect des besoins énumérés. - Le stationnement semble incohérent en nombre et en localisation (rupture au sein de l'espace). - Sur une autre version, existence d'un rond-point (rue du Chênai et rue de Graide) → semble inutile. - Pas de réelle mise en valeur des éléments patrimoniaux. |
| Convivialité | <ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup d'éléments attractifs mais sont-ils en rapport avec le contexte ? - Le plan d'eau est-il pertinemment localisé ? Peu de certitudes sur le reflet du vitrail. - Bon ratio minéral/engazonnements. - Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> - Attractivité par un autre calepinage dans le revêtement. →Doit-il s'arrêter à la voirie ? - Certaines voiries ne doivent-elles pas faire partie de l'espace partagé ? | <ul style="list-style-type: none"> - Les besoins (piétons, stationnements, voiries...) sont traités de manière cloisonnée sans générer de convivialité |
| Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> - Ok via trottoirs et léger dévoiement. - Zone 20 intéressante. Devrait-elle être étendue ? - Murets excessifs ? | <ul style="list-style-type: none"> - Ok – dévoiements excessifs ? - Localisation de l'espace de vie autour de l'église et non pas de l'autre côté de la rue. - Zone 20 intéressante. Devrait-elle être étendue ? | <ul style="list-style-type: none"> - Zone 20 intéressante. Devrait-elle être étendue ? |
| Sobriété | <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement très complexe laissant peu de place à ce qui préexiste. | <ul style="list-style-type: none"> - Volonté de créer un espace simple et ouvert, adaptable dans le temps. - Aménagement plus rural. - Attention à la nécessité d'une teinte semblable entre la voirie et le reste de l'espace. | <ul style="list-style-type: none"> - Pas réellement d'éléments excédentaires mais le côté infrastructure prend le pas sur l'aménagement. - Projet ressenti comme une addition d'éléments différents. |

Les arguments et propositions de la CLDR

Suite à ces présentations, les membres de la CLDR sont invités à examiner librement les différents plans affichés.

Ensuite, ils se répartissent en 4 groupes, avec chacun un représentant de Porcheresse.

Le but de la réflexion est d'analyser chaque offre sous l'angle de la qualité architecturale, urbanistique et esthétique ou de l'intégration du projet dans son environnement (Critères d'attribution du marché). Pour les aider, des liens sont faits avec les 5 critères d'aménagement d'un espace public.

Ils disposent d'une grille d'analyse et d'un plan A4 pour chaque offre.

| Intégration du projet dans son environnement | Qualité architecturale, urbanistique et esthétique | Si cet auteur est choisi, quels sont les points d'attention à lui adresser ? Quels éléments doivent être précisés ? |
|--|--|--|
| <p><u>Globalité</u> : périmètre d'intervention, prise en compte de l'environnement plus large, répond aux besoins de tous les usagers, liens entre espace public et domaine privé</p> <p><u>Spécificité</u> : répond aux enjeux et aux besoins exprimés, reflète l'identité du lieu, maintien du caractère rural</p> | <p><u>Convivialité</u> : favorise les rencontres, donne envie de s'arrêter, praticable par tous, éléments utiles pour bien se sentir dans ce lieu, valorisation du patrimoine</p> <p><u>Sobriété</u> : s'appuie sur l'existant, aménagement harmonieux (teintes, matériaux, mobilier public), espace polyvalent et multifonctionnel</p> <p><u>Sécurité</u> : usagers lents, gestion des circulations (flux, vitesse), éclairage adapté</p> | |

Projet 1

| Intégration du projet dans son environnement | Qualité architecturale, urbanistique et esthétique | points d'attention pour l'auteur |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Périmètre restreint - Barrière visuelle à cause des rangées d'arbres - Quadrillage opportun ? - Source mal positionnée - Une zone surélevée manque devant l'église - Pas tenu compte de l'aménagement privé (Robert) | <ul style="list-style-type: none"> - Il y a deux places, avec la voirie au milieu - Manque de dévoiement - Carrefour avec angle inférieur à 90° : rayon de braquage ? - + : béton imprimé - + : parking près du Blé qui Lève | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Route de Graide mal intégrée dans le projet | <ul style="list-style-type: none"> - Fontaine à mettre à son emplacement initial - Éviter que la zone de convivialité ne soit coupée en deux - Tracé peu original → manque de créativité | <ul style="list-style-type: none"> - Fontaine - Prise en compte du patrimoine (maisons du Comité) - Ferme – fonction économique |

| | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Élargir le périmètre pour l'ensemble du plan - Espace trop fermé - Aménagement qui correspond à un centre urbain et non rural (ex : arbres surnuméraires) | <ul style="list-style-type: none"> - Les murets posent des questions de sécurité pour les enfants - Ne casse pas la ligne droite → pas de perte de vitesse | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Trop de végétation - Impossibilité de placer le chapiteau - Fontaine à positionner à son emplacement initial - Pas besoin de casse-vitesse - + : zone 20 à conserver | | <ul style="list-style-type: none"> - L'emplacement de la fontaine - Église et maisons trop masquées par les arbres - Problèmes de circulation pour les engins agricoles et les camions - Garder la zone 20 - Agrandir l'espace devant l'ancien café |

Projet 2

| Intégration du projet dans son environnement | Qualité architecturale, urbanistique et esthétique | points d'attention pour l'auteur |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - + : Route en périphérie - + : périmètre large jusqu'à la Maison du Sabot - + : Le bâti de la place n'est pas barré par une rangée d'arbres - + : Mise en valeur des maisons du Comité | <ul style="list-style-type: none"> - + : Une seule place, plutôt que deux demi-places - + : dévoiement fort qui implique un ralentissement → voir la largeur et les rayons de braquage nécessaires - + : trottoir vers Gembes connecté au centre - + : effets de porte - + : espace pour le chapiteau - + : aménagement sobre | <ul style="list-style-type: none"> - Revoir la position des effets de porte route de Daverdisse et de Our - Disposer les parkings en épis devant le jardin Moniotte et supprimer ceux devant la maison Roi Albert - Prévoir des parkings vers Gembes - Ajouter de la pelouse - Le mur de l'église à l'est est fort haut → prévoir un dégradé végétal - Casser la pente vers la plaine de jeux - Supprimer deux arbres - Demander aux privés d'aménager en même temps leur devant-de-porte - Prévoir un espace pour la source à droite (devant Marco) |
| <ul style="list-style-type: none"> - + : Prend en compte les spécificités du village | <ul style="list-style-type: none"> - + : relie la Maison du Sabot à la zone conviviale - + : Sécurité assurée par les courbes et dévoiements | <ul style="list-style-type: none"> - Encore agrandir la zone de convivialité sur le côté est - Effets de porte ? |

| | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Périmètre à agrandir jusqu'aux bacs de la rue de Graide et au-dessus du 25 rue de Fontenelle - + : ouvre la place correctement et laisse les maisons en évidence | <ul style="list-style-type: none"> - Trop sinueux, surtout la courbe casse-vitesse un peu avant la plaine de jeux - + : effets de porte - + : Mise en valeur des maisons du Comité (pas trop de lumière pour les gens des gîtes) - + : Deux zones de parking entre l'église et les salles | <ul style="list-style-type: none"> - Végétaliser l'église par des pelouses, arbustes - Prendre exemple sur la courbe de ralentissement sur le projet 3 |
| <ul style="list-style-type: none"> - Trop de chicanes, de dévoiements ; ne pas modifier le tracé de la route autant - Aménagement devant l'église trop envahissant - La fontaine doit revenir à son lieu initial - Effets de porte à positionner aux entrées de village. Celui de la rue de Laloux cache le château et celui de la rue du Chenai est à mettre au-dessus du village - + : zone 20 à conserver - Impossibilité de mettre le chapiteau | | <ul style="list-style-type: none"> - L'emplacement de la fontaine - Revoir l'emplacement des effets de porte pour ne pas masquer les maisons - Ne pas modifier le tracé de la voirie - Garder la zone 20 - Harmoniser le coloris du calepinage avec les habitations voisines - Calepinage, tout en respectant les coloris de pavage - Agrandir l'espace devant l'ancien café. |

Projet 3

| Intégration du projet dans son environnement | Qualité architecturale, urbanistique et esthétique | points d'attention pour l'auteur |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Trop de trottoirs - Pas de lien public/privé | <ul style="list-style-type: none"> - + : une seule place | <ul style="list-style-type: none"> - Projet trop citoyen |
| <ul style="list-style-type: none"> - Parking mal intégré - Trottoir surélevé à éviter | <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'espace convivial - Manque un ralentisseur | |
| <ul style="list-style-type: none"> - + : La courbe de ralentissement est bien dessinée | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Très primaire | | <ul style="list-style-type: none"> - Tout est à revoir. |

Conclusion de ce débat

- Ces trois projets présentent à la fois des points forts et des faiblesses.
- Des réflexions de la CLDR semble se dégager principalement le projet 2 ; mais il faudra intégrer les bons éléments issus des deux autres offres. → Des conseils seront donnés à l'auteur de projet choisi.
- Le Collège va procéder à la désignation de l'auteur, en tenant compte des arguments de la CLDR et de l'analyse des différents critères d'attribution.
- Le marché sera notifié en septembre, lorsque la Tutelle aura remis son avis sur le marché public.

Divers

La prochaine réunion de CLDR est programmée le mardi 2 juillet. Elle portera principalement sur le Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC), avec intervention de l'Apère.

Sophie Orban,
Agent de développement FRW

Participants à la CLDR du 12/06/2019

17 présents

| Civilité | Nom | Prénom | Localité |
|----------|-------------------|---------------|-------------|
| M. | Bosseaux | Michel | Haut-Fays |
| M. | Burtomboy | Denis | Daverdisse |
| M. | Collin | Lucien | Porcheresse |
| M. | de Cartier d'Yves | Jean-Philippe | Daverdisse |
| M. | Grofilis | Firmin | Porcheresse |
| M. | Incoul | Roland | Porcheresse |
| M. | Jacquet | Johan | Porcheresse |
| M. | Léonard | Emmanuel | Daverdisse |
| M. | Léonet | Nicolas | Haut-Fays |
| M. | Léonet | Maxime | Haut-Fays |
| Mme | Leyder | Mylène | Haut-Fays |
| M. | Merny | André | Gembes |
| M. | Pauwels | René | Haut-Fays |
| M. | Poncelet | François | Haut-Fays |
| Mme | Poncin | Patricia | Gembes |
| M. | Verbeek | Pierre | Daverdisse |
| M. | Vincent | Jean-Claude | Haut-Fays |

4 excusés

| Civilité | Nom | Prénom | Localité |
|----------|-------------------|-------------|------------|
| M. | Adam | Jean-Benoît | Haut-Fays |
| Mme | Cornet | Maryse | Haut-Fays |
| Mme | de Cartier-Migeal | Geneviève | Daverdisse |
| Mme | Lambert | Dominique | Daverdisse |